

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 13 septembre 2004

Monsieur Benoît Limoges
Ministère de l'Environnement
Direction du patrimoine écologique et du développement durable
675, boulevard René-Lévesque Est, 4^e Étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Questions et demandes d'information provenant de la Ville de Rouyn-Noranda
concernant les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès

Monsieur,

Veillez trouver, par la présente, une demande du représentant de la Ville de Rouyn-Noranda qui a été adressée à la commission le 7 septembre 2004.

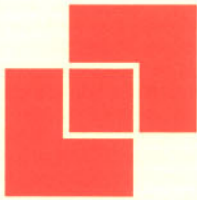
Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 23 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont les gens disposent pour remettre leurs mémoires.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.



VILLE DE ROUYN-NORANDA

Le 7 septembre 2004

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Questions de la Ville de Rouyn-Noranda concernant le projet
de réserve biodiversité des lacs Vaudray et Joannès**

Madame Poliquin,

La Ville de Rouyn-Noranda tient à vous transmettre une série de questions qui n'ont pas été abordées lors de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès. Ces questions portent sur la gestion de la réserve aux lendemains de sa désignation officielle.

Nous tenons à souligner que cette réserve aura beaucoup de points de comparaison avec la création d'une municipalité. En effet, avec une superficie de 181 km², elle sera plus grande que les anciennes municipalités de Beaudry, Cloutier, Rouyn-Noranda et Lac-Dufault, faisant partie de la MRC de Rouyn-Noranda en 2001. Elle compte, selon les estimations du ministère de l'Environnement, 600 personnes. À ce titre, elle aura une plus grande population que les anciennes municipalités de Mont-Brun, Cléricy, Arntfield, Destor, Rollet et Cloutier, qui sont aujourd'hui des quartiers de la Ville. Avant le regroupement, chacune de ces municipalités employait minimalement un secrétaire-trésorier ainsi qu'un inspecteur municipal pour répondre aux besoins de la population. Bien sûr, la Ville de Rouyn-Noranda assume aujourd'hui les responsabilités municipales. Toutefois, la création d'une réserve de biodiversité « habitée » amène un questionnement quant à la façon de gérer les activités humaines sur ce territoire. Il ne suffit pas ici d'indiquer que la Ville continuera de gérer ce territoire comme avant ou d'exclure certaines parties de la réserve : plusieurs autres gestionnaires du territoire y sont également à l'œuvre.

... 2

ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : (819) 797-7111 Télécopieur : (819) 797-7120

Or, dans ce contexte, nos premières questions, très générales, sont les suivantes :

Est-ce que le ministère de l'Environnement est conscient de l'ampleur de la tâche relative à la gestion du territoire d'une réserve de biodiversité aussi habitée que celle des lacs Vaudray et Joannès ?

Est-il outillé ou a-t-il toutes les ressources (humaines, matérielles et financières) pour assumer la gestion de ce territoire ?

Ces premières questions générales doivent être gardées en tête pour chacune des questions suivantes, regroupées par thèmes.

Voirie

La réserve compte moins d'une trentaine de kilomètres de chemins dont la gestion relève de la Ville. Le tracé de ce chemin, quoique verbalisé, ne correspond pas à celui inscrit au plan cadastral. De ce fait, plusieurs résidents doivent aménager un accès sur les terres publiques pour rejoindre leur propriété.

Est-ce que la Ville de Rouyn-Noranda pourra utiliser les bancs de sable et de gravier pour l'entretien des chemins ? Si oui, lesquels et selon quelle procédure d'autorisation ?

Est-ce qu'il sera possible de cadastrer le chemin selon le tracé véritable ? Quel impact cela aura sur les limites de la réserve ? Quelle largeur pourra être autorisée pour le chemin ?

Est-ce que les résidents pourront continuer d'aménager des accès individuels entre leur propriété et le chemin principal (Joannès-Vaudray et autres chemins) ?

Gestion des matières résiduelles

La Ville de Rouyn-Noranda a pris la relève de l'ancienne Municipalité de McWatters relativement à la gestion des matières résiduelles. Certaines propriétés sont desservies par une collecte porte-à-porte, principalement au lac Joannès alors que d'autres doivent se rendre à des conteneurs.

Est-ce que le ministère de l'Environnement aura des exigences particulières en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles ? Sera-t-il possible de modifier le système actuel de collecte des matières résiduelles ?

Sera-t-il possible d'aménager de nouveaux espaces pour l'installation de conteneurs à levée frontale ?

Prise d'eau domestique

Plusieurs résidents ont aménagé des prises d'eau domestiques directement dans les lacs.

Est-ce que cette façon de faire est conforme à la vision du ministère de l'Environnement pour la réserve de biodiversité ?

Est-ce que les nouvelles prises d'eau domestiques à même le lac seront autorisées ? Y aura-t-il des règles particulières à respecter ? Comment les autorisations seront-elles données ?

Aménagement et développement

À l'heure actuelle, il n'existe aucune rampe de mise à l'eau ou de quai public, ni même de parc de quartier (terrain de jeux) dans le territoire de la réserve. Selon le ministère de l'Environnement, les aires protégées doivent permettre le développement d'activités récréotouristiques.

Est-ce que l'aménagement de parcs de quartier, de rampe de mise à l'eau et de quai public sera possible sur le territoire de la réserve ?

Certains terrains privés ne respectent pas les normes de superficies inscrites au règlement de lotissement (terrains trop petits). La dimension des terrains a un impact sur l'environnement (évacuation et traitement des eaux usées, empiètement dans la bande de protection riveraine, déboisement).

Est-ce qu'il sera possible aux propriétaires d'agrandir leur propriété afin de se conformer aux normes de lotissement ?

Plan des mesures d'urgences

La Ville de Rouyn-Noranda a élaboré un plan des mesures d'urgences. Ce plan vise la protection des personnes et de leurs biens. À Rouyn-Noranda, on compte 43 lacs de villégiature.

Pourquoi le ministère de l'Environnement demande-t-il que la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès soit inscrite comme site sensible à l'intérieur du plan des mesures d'urgence ?

Conseil de conservation et de mise en valeur

Le cadre de conservation et de gestion prévoit la mise en place d'un conseil de conservation et de mise en valeur, supporté par le ministère de l'Environnement. Devant la tâche requise pour son projet de Gestion intégrée des ressources, la Ville a dû embaucher un professionnel à temps plein.

Quel sera le budget de fonctionnement de ce conseil ?

Est-ce que les participants y siégeront bénévolement ?

Est-ce que le ministère prévoit l'embauche d'une personne chargée du secrétariat, de l'animation, de la recherche et de tout le fonctionnement (chargé de projet) ?

Est-ce qu'il y aura des sommes disponibles pour la réalisation de projets de mise en valeur ?

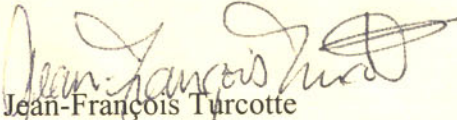
Face aux constats et aux questions présentés ci-haut, la Ville de Rouyn-Noranda désire poser une dernière question, qu'elle a déjà posée avant les audiences du BAPE :

Le ministère de l'Environnement a-t-il l'intention de déléguer à la Ville de Rouyn-Noranda des responsabilités relatives à la gestion de la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès ?

À maintes reprises, nous avons indiqué au ministère que la Ville ne désire pas avoir à assumer des responsabilités supplémentaires relatives à la gestion de cette réserve.

Nous demeurons donc en attente d'une réponse de votre part et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le coordonnateur du Module
aménagement du territoire,


Jean-François Turcotte